

/-.K.C.-/

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

Kibungu , le 17 février 1960.-
de

KIBUNGO



1262

(1) N° 60 /Just.4/02/DM.-

Réf. n° :

Annexe
Bijlage :

Objet
Voorwerp :

Assignation à
témoin.-

A Monsieur JOIRET, Greffier-Adjoint
du Conseil de Guerre
à KIGALI.-

Monsieur le greffier-Adjoint,

J'ai l'honneur de vous transmettre,
en annexe, quatre assignations à témoins après
signification aux nommés GACINYA, NYIRARUDODO,
BWANDINGA et NYIRABIRARO.-

L'Huissier, C. DUMONT.-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

Kigali le 21 janvier 1960.-

, de

(1) N° 137 / RP. 190 / CG.-

Ref. n° :

Annexe

Bijlage

Objet

Voorwerp

Aff. Karuhije
assignations à témoins.-

Audience 17.1.60.

564 / 17
17/01/60
12-60

MONSIEUR L'HUISSIER

à

KIBUNGU.-

Monsieur l'Huissier,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en original et copie ~~deux~~ quatre exploits d'assignation à témoins que je vous prie de vouloir signifier d'urgence aux nommés NYIRARUDODO, BWANDINGA, NYIRABIRABO et GACINYA.-

J'attire votre attention sur le fait que les assignations lancées pour comparution devant le Conseil de Guerre ne doivent pas respecter les délais prévus par le code de procédure pénale.-

Le Conseil de Guerre compte tout particulièrement sur la diligence de Messieurs les Huissiers pour faciliter au maximum le déroulement rapide et normal de ses audiences et les prie en conséquence de signifier dès réception, les assignations qui leur sont transmises et de veiller à ce que prévenus ou témoins soient conduits au siège du Conseil de Guerre.-

LE GREFFIER-ADJOINT

P. JOIRET

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro - In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.